

Compte-rendu du conseil municipal

Séance du 19 décembre 2022 – 17h00

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à dix-sept heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle de réunion du rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de Lionel TARDY, Maire.

Date de la convocation : 12/12/2022

Présents : Vincent BERTOLDO, Annick BESSIERE, Nadège CETTOUR (arrivée au point 4), Céline HUGUES, Didier PACAUD, Nicolas ROSIN, Jean-François ROUSSOT, Lionel TARDY

Absents excusés : Dominique GUEYTTE, Pierre MICHEL, Boris MONNIER pouvoir à Jean-François ROUSSOT

1. **Nomination d'un(e) secrétaire de séance** : Jean-François ROUSSOT

2. **Procès-verbal du 24 octobre approuvé.**

3. **Actes signés par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Il est donné lecture des actes signés par le Maire dans l'exercice de ses délégations.

Conseil municipal du 19 décembre 2022

RECETTES						
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer mensuel	Charges	Date contrat	Fin contrat
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - TRIMESTRE						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer trimestre		Date contrat	
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - A L'ANNEE						
Bail	Nom locataire	Descriptif	Loyer annuel		Date contrat	Date signature
Actes d'engagements Marchés Publics						
Nom	Objet	Signé le				
Assurance signée par le maire suite à la délégation du 21/09/2020						
Date	Entreprise	Objet			TOTAL TTC	
Arrêtés concernant les régies comptables signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020						
Nom régie	Création	Modification	Suppression	Signé le	Date d'effet	
Devis signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2022						
Date	Nom	Objet		Total HT	Total TTC	
Dons						
Date	Nom	Objet		Montant		
24/10/2022	Jean-François ROUSSOT	Reversement indemnité élu 2 mois et demi		761,62		

Concession Cimetière				
Date	Nom	Objet	Montant	
24/11/2022	M. et Mme CATELAN Raymond	Concession pleine terre 6 m ² perpétuelle Allée B N°32 et 33	1 800,00 €	
04/12/2022	M. AUBERT-JACQUIN Vincent	Concession pleine terre 3 m ² perpétuelle Allée B N°18	900,00 €	
04/12/2022	M. et Mme TARDY Lionel	Concession pleine terre 3 m ² perpétuelle Allée B N°17	900,00 €	
Indemnités sinistres				
Date	Nom	Objet	Montant	
24/01/2022	AXA	sinistre choc véhicule 30/11/2021	2 850,48 €	
30/06/2022	AXA	remboursement assurance Fiat suite à cession	212,73 €	
18/10/2022	AXA	sinistre décembre 2021	280,00 €	
MANDATS				
Contrats de location signés par le maire suite à la délégation du 21/09/2020 - MENSUEL				
Bail	Nom propriétaire	Descriptif	Loyer mensuel	Date contrat
Contrat assurance				
Date	Nom	Objet	Montant	Date contrat
25/11/2022	AXA	Rajout d'un conducteur sur le contrat d'assurance du C15 (Jean-François DELOURS)	129,46 €	du 25/11/2022 au 01/10/2023
Achat terrains				
Date	Nom	Objet	Montant	
12/12/2022	SAFER PACA	Diverses parcelles de terrain : F21, F22, F23, E32 et E34	3000 € + Frais	

4. Installation de médecins dans la maison médicale de Rosans – Equipements – Demande de subventions : Délibération DCM2022-09-01

Le Maire a proposé :

- ✓ De faciliter les conditions d'installation de deux médecins à temps partiels pour offrir aux habitants de Rosans et des communes voisines un accès aux soins ;
- ✓ De prendre acte par conséquent de la position du Cabinet Médical Formery et Tora (Le Cabinet Formery et Tora a donné son accord à Madame Nicollin pour qu'elle exerce son activité deux jours par semaine à Rosans à condition que le local soit mis à disposition gratuitement toutes charges comprises) ;
- ✓ De conclure un bail professionnel avec Madame Bellier à loyer nul avec provision pour charges ;
- ✓ D'acquérir les matériels médicaux et informatiques et les mobiliers nécessaires à l'activité des deux médecins ;
- ✓ De solliciter, pour ces investissements, des subventions auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de l'enveloppe cantonale conformément au plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Divan d'examen adapté à la gynécologie	4 599,00 €	Région Sud 50 %	4 363,46 €
Matériels d'auscultation	1 056,69 €	Département des Hautes-Alpes 30 %	2 618,07 €
Mobiliers	1 022,77 €	Commune de Rosans (autofinancement) 20%	1 745,38 €
Ordinateur, écran et imprimante	2 048,45 €		
Total TTC	8 726,91 €		8 726,91 €

Le conseil municipal par 5 voix pour et 4 abstentions a approuvé la proposition de Monsieur le Maire.

Le conseil municipal regrette et déplore la soumission de la santé aux règles de l'offre et de la demande vécu avec l'obligation de gratuité totale pour l'usage de la maison médicale demandée par le cabinet Formery et Tora.

5. Rénovation du bâtiment de l'école - Audit énergétique – Programme ACTEE - Demande de subventions : Délibération DCM2022-09-02

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire :

- ✓ à faire réaliser un métré et un audit énergétique du bâtiment pour définir le programme d'investissement
- ✓ à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Alpes au titre de la convention ACTEE et du Préfet des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2023 pour le financement de cet audit :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Métré du bâtiment de l'école (maternelle, élémentaire, cantine et trois logements)	1 320 €	Département des Hautes-Alpes	2 250 €
Audit énergétique	5 240 €	DETR 2023	1 968 €
		Commune de Rosans (autofinancement)	2 342 €
Total TTC	6 560 €		6 560 €

6. Recensement INSEE : nomination d'un coordonnateur communal et d'agents recenseurs : Délibération DCM2022-09-03

Le Conseil Municipal a décidé :

- de désigner Madame Sandra DESTEPHANY, agent administratif de la commune, coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. Elle effectuera les tâches de coordonnateur durant ses heures de services habituelles et gardera sa rémunération habituelle.
- de désigner Mesdames Annie HUGUES et Annie PONSON, en tant qu'agents recenseurs à titre bénévole.

7. Convention avec l'association Les Frimousses de deux vallées à Rémuzat – contribution financière communale 2022/2023 : Délibération DCM2022-09-04

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à verser une subvention de 777,71 € pour l'année 2022 à l'association les Frimousses des deux vallées et à signer la convention de partenariat associée.

8. Demande de subvention de l'association des commerçants et artisans du Rosanais : Délibération DCM2022-09-05

Le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention de 400 € à l'Association des commerçants et artisans du Rosanais au titre de l'exercice 2022.

9. Participation financière sollicitée pour le 5^{ème} salon de l'Elevage Haut-Alpin

Le Conseil Municipal a décidé que la commune ne participerait pas financièrement au salon de l'Elevage Haut-Alpin.

10. Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023 – budget principal et budget annexe Eau : Délibération DCM2022-09-06

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 avant le vote du budget 2023, dans la limite des crédits définis ci-dessous et représentant au plus 25% des crédits ouverts au titre de l'exercice 2022, pour le budget principal et pour le budget annexe.

11. Questions diverses

- Céline HUGUES demande les résultats de l'enquête concernant la limitation de vitesse à l'entrée de l'agglomération de Rosans, route de Gap.
- Nadège CETTOUR informe que les colis de Noël pour les habitants de plus de 75 ans devraient être prêts à distribuer la semaine entre Noël et Jour de l'An.

Elle informe également d'une dégradation au cours de tennis. Une affiche sera posée afin de demander le respect de ce lieu.

- Jean-François ROUSSOT informe d'une dégradation importante des routes/chemins. Des travaux seront programmés début 2023.

La séance publique est levée à 19h15.

Vu le présent compte-rendu,

Le 20 décembre 2022.

Lionel TARDY, Maire.

